



Formation à l'inspection-contrôle en protection de l'enfance



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale de la cohésion sociale
Secrétariat général des ministères sociaux

Du 7 au 8 novembre 2022 (module 1)

Lieu : plateforme adobe connect – formation à distance

Et 21-22 novembre + 1 journée début 2023 (module 2)

Un second lien de connexion sur une plateforme de l'EHESP vous sera communiqué pour le suivi du module 2.




✓ **OBJECTIFS DE LA FORMATION :**

- Repérer l'évolution et le cadre de la protection de l'enfance en France,
- Identifier les caractéristiques du public confié et les modalités de sa prise en charge quotidienne,
- Appréhender la prévention et la gestion des phénomènes de violence en établissement de protection de l'enfance,
- Maîtriser les fondamentaux juridiques et méthodologiques de l'inspection-contrôle,
- Acquérir/actualiser les connaissances nécessaires aux pratiques d'inspection-contrôle.

✓ **CONTENU :**

2 modules de formation (**indissociables**) organisés conjointement par le CNFPT, l'EHESP et l'ENPJJ à distance (classe virtuelle et sur plate-forme) et en présentiel pour le contrôle.

N B : Un second lien de connexion vous sera communiqué pour le suivi du module 2.

  <p>Introduction à la protection de l'enfance (7 et 8 novembre 2022)</p> <ul style="list-style-type: none">• Évolution et cadre de la protection de l'enfance• Connaissance du public confié et de sa prise en charge• Placement de l'enfant en danger• Prévention et gestion des phénomènes de violence en établissement	  <p>Inspection-contrôle en protection de l'enfance (21 et 22 novembre 2022 + 1 jour début 2023)</p> <ul style="list-style-type: none">• Panorama des établissements et services et des autorités et agents chargés du contrôle• De la programmation à la réalisation de l'inspection-contrôle• Participation à un contrôle commun Conseil départemental/État• Suites du contrôle
---	---

Contact: stefany.chihab@cnfpt.fr

Pour les agents territoriaux, les inscriptions se font [en ligne](#) - Code SKINS.

Pour les agents hors fonction publique territoriale, transmettre le bulletin d'inscription en pièce jointe.